



PDU

2012-2022

résultats enquête déplacements villes moyennes

septembre 2012

Plan de
Déplacements
Urbains

les habitudes de
déplacements
habitants du Bassin de vie de l'Angoumois
OÙ ? POURQUOI ? COMMENT ? COMBIEN ?



Introduction

A travers le Plan de Déplacements Urbains (PDU), la communauté d'agglomération du GrandAngoulême souhaite développer une vision globale de la mobilité afin de répondre aux enjeux économiques, environnementaux et sociaux du territoire.

Afin d'être efficace, la réalisation des actions du Plan de Déplacements Urbains doit être en adéquation avec les habitudes et les évolutions des modes de vie des habitants.

C'est pourquoi la Communauté d'Agglomération du GrandAngoulême a souhaité décrire les déplacements quotidiens des habitants du GrandAngoulême et du bassin de vie de l'Angoumois (37 communes), afin de disposer d'une meilleure connaissance des pratiques de déplacements des habitants au-delà des limites administratives de l'agglomération.

Cette photographie de nos déplacements quotidiens permettra de dresser un état initial des comportements de mobilité, une enquête identique pourra être menée à l'issue des actions du plan de déplacements urbains afin de mesurer les évolutions de nos habitudes de déplacements.

Cette Enquête Déplacements Villes Moyennes (EDVM) a été menée dans le cadre d'un partenariat avec l'Etat, la Région Poitou-Charentes, l'Ademe, le Syndicat Mixte de l'Angoumois et l'Insee Poitou-Charentes.

Les tous premiers résultats présentés ici seront complétés fin 2012 par une exploitation plus fine.

L'Enquête Déplacement Villes Moyennes (EDVM) a été réalisée par téléphone auprès de 2 910 personnes (soit 2 403 ménages), considérés comme échantillon représentatif de la population du territoire, entre mars et mai 2012. Seules les personnes de 11 ans et plus ont été interrogées. L'enquête porte sur les 37 communes du territoire du Schéma de Cohérence territoriale de l'Angoulême. C'est-à-dire les communes de la Communauté d'Agglomération du GrandAngoulême, la Communauté de Communes Braconne et Charente, la Communauté de Communes Charente Boême Charraud et la Communauté de Communes de la Vallée de l'Echelle.

Cette enquête a été menée selon la méthodologie nationale définie par le CERTU (Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques). Elle permet donc des comparaisons avec d'autres agglomérations françaises. Après contrôle, le CERTU a validé et déclaré l'enquête conforme.

Déplacement : trajet effectué entre deux lieux, chacun étant caractérisé par une activité (motif). Un déplacement peut être réalisé en recourant à plusieurs modes de transports.

Ménage : Un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ceux-ci soient nécessairement unis par des liens de parenté. Un ménage peut être composé d'une seule personne.

Bassin de vie de l'Angoumois : Dans le cadre de l'EDVM, le bassin de vie de l'Angoumois correspond au territoire du SCoT de l'Angoumois (cf. carte p. 2). Ce bassin de vie diffère de la notion de bassin de vie défini par l'INSEE.

456 000 !

C'est le nombre de déplacements effectués chaque jour par les habitants du périmètre du bassin de vie de l'Angoumois (SCoT de l'Angoumois) âgés de 11 ans et plus.

3,83 DÉPLACEMENTS PAR JOUR

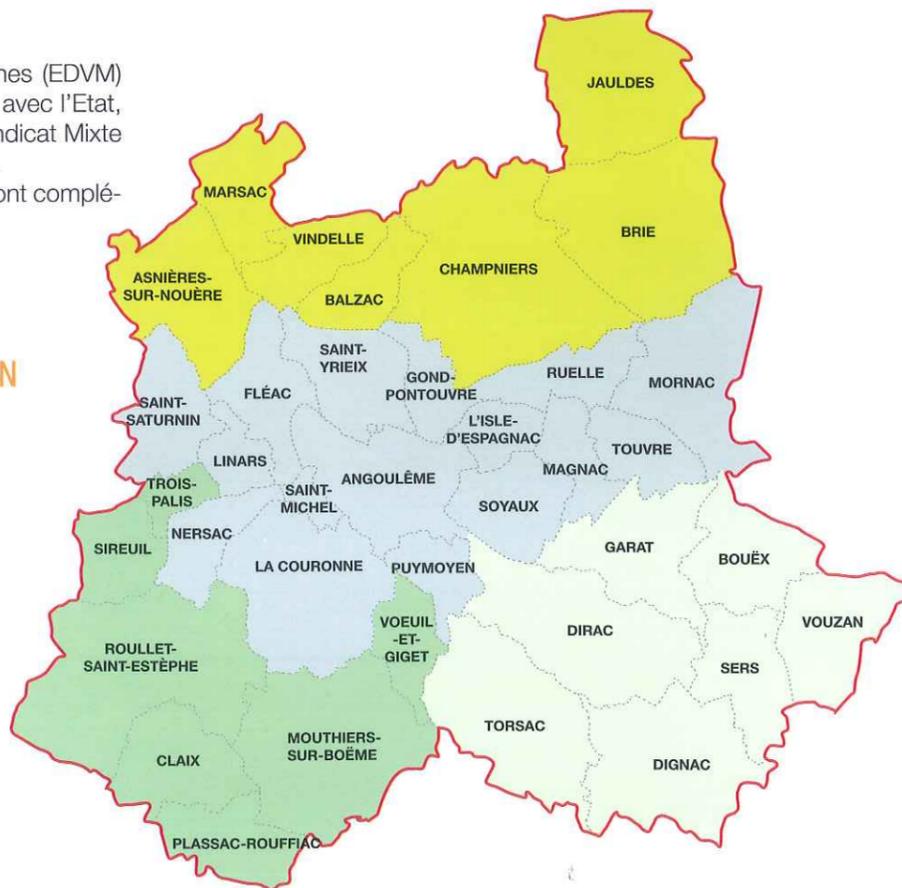
C'est le nombre moyen de déplacements par jour des habitants âgés de 11 ans et plus.

La mobilité des habitants du SCoT de l'Angoumois se situe dans la moyenne des autres agglomérations. Les personnes résidant à Angoulême sont celles qui se déplacent le plus.

2910 HABITANTS DE L'AGGLOMÉRATION QUESTIONNÉS

37 COMMUNES 18 SECTEURS

Périmètre de l'Enquête
Déplacements Villes Moyennes
Bassin de vie de l'Angoumois

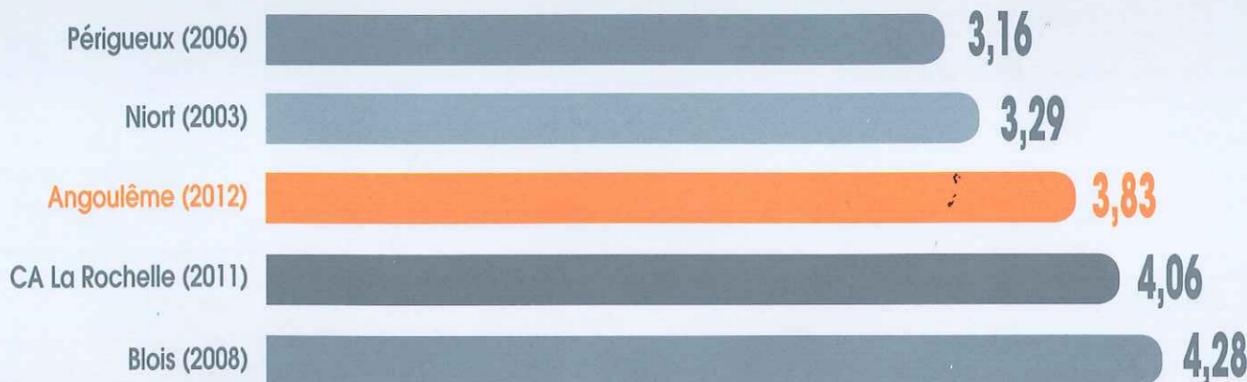


- SCoT de l'Angoumois
- CA du Grand Angoulême
- CC de Braconne et Charente
- CC de Charente Boême Charraud
- CC de la Vallée de l'Echelle

Source : IGN GeoFla

Et dans les autres agglomérations ?

Combien de déplacements quotidiens ?



Sources : Certu - EDVM Angoulême 2012



comment ? LES PARTS MODALES...

Les habitants du GrandAngoulême et du bassin de vie de l'Angoumois (SCoT) ont plus recours à la voiture que ceux des autres agglomérations. Les modes doux (marche, vélo) sont peu développés. Ils représentent 19% des déplacements, comme à Niort.

74%

C'est la part des déplacements effectués en voiture, que ce soit en tant que conducteur (64%) ou en passager (10%).

18%

C'est la part des déplacements effectués à pied. Loin derrière la voiture, la marche est le deuxième mode de transport le plus utilisé.

5%

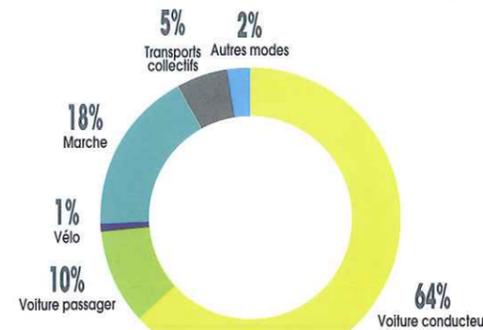
C'est la part des déplacements effectués en transports en commun.

1%

C'est la part des déplacements effectués en vélo. Les habitants du SCoT sont plutôt moins adeptes du vélo que ceux des autres agglomérations où ils sont 2% en moyenne à l'utiliser.

19%
pour les
modes doux !

Quels moyens de transports ?



Source : EDVM Angoulême 2012

Les déplacements impliquant plusieurs moyens de transport

4 400

C'est le nombre de déplacements multimodaux chaque jour, c'est-à-dire des déplacements combinant plusieurs moyens de transport. 9 déplacements multimodaux sur 10 impliquent 2 moyens de transport. Utiliser deux bus différents (40%), ou un bus et une voiture (21%) sont les combinaisons les plus répandues. La combinaison voiture-train représente 13% des déplacements multimodaux.

Utiliser deux bus différents (40%), ou un bus et une voiture (21%) sont les combinaisons les plus répandues. La combinaison voiture-train représente 13% des déplacements multimodaux.



pourquoi ? MOTIFS DES DÉPLACEMENTS

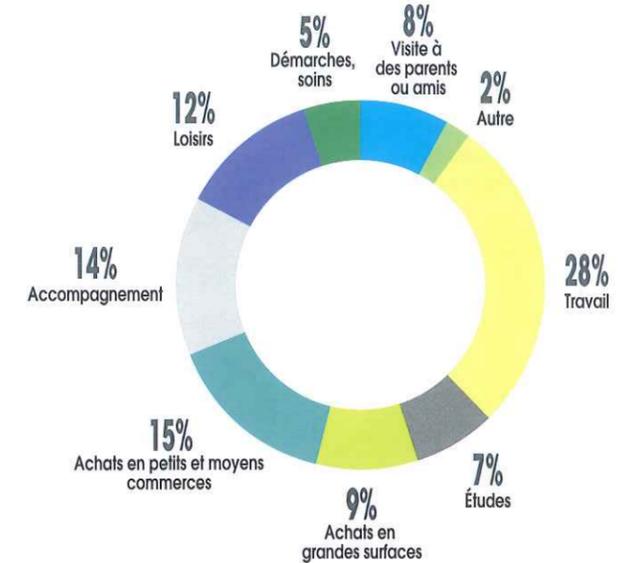
28% déplacements **TRAVAIL**

24% déplacements **LES ACHATS**

12% déplacements **LOISIRS**

7% déplacements **LES ÉTUDES**

Pour quel motif ?



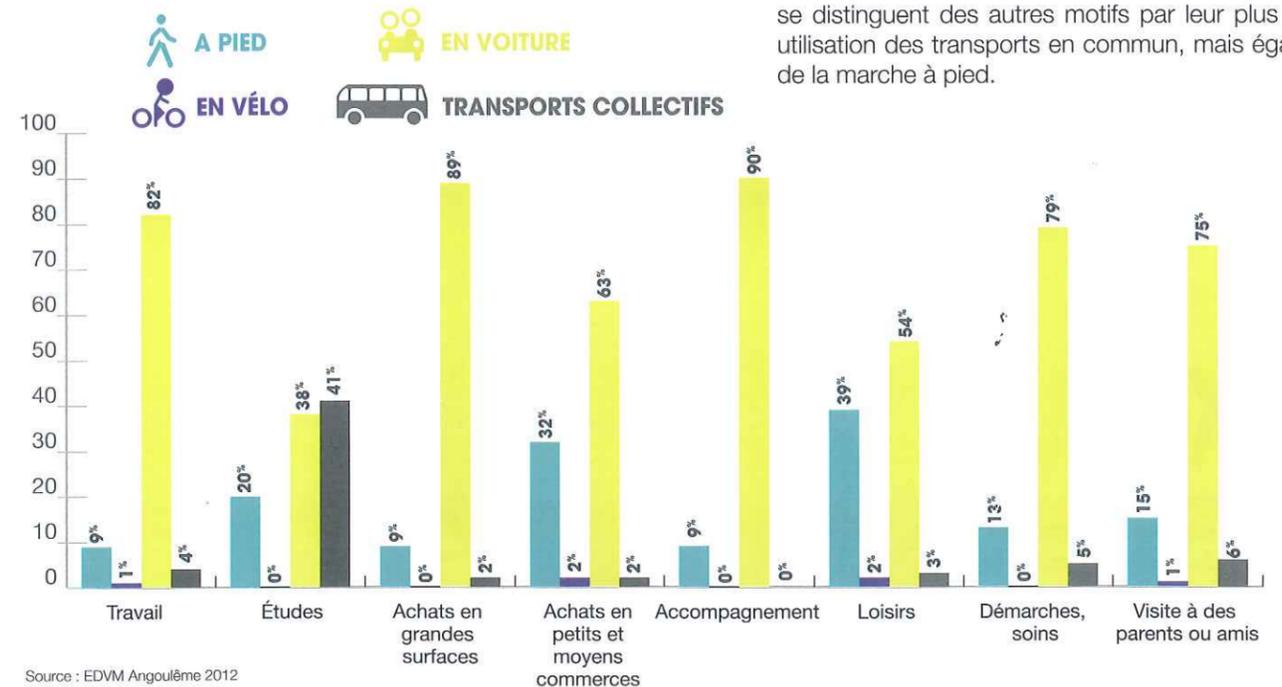
Sources : EDVM Angoulême 2012

La voiture est le moyen de transport prépondérant quel que soit le motif du déplacement. 89% des déplacements consacrés aux achats en grandes surfaces et 82% de ceux relatifs au travail se font en voiture.

Les déplacements en vélo sont extrêmement marginaux. Les habitants délaissent plus souvent leur voiture au profit de la marche à pied lorsqu'il s'agit de loisirs ou d'achats en petit et moyen commerce.

Les déplacements pour se rendre sur le lieu d'étude se distinguent des autres motifs par leur plus grande utilisation des transports en commun, mais également de la marche à pied.

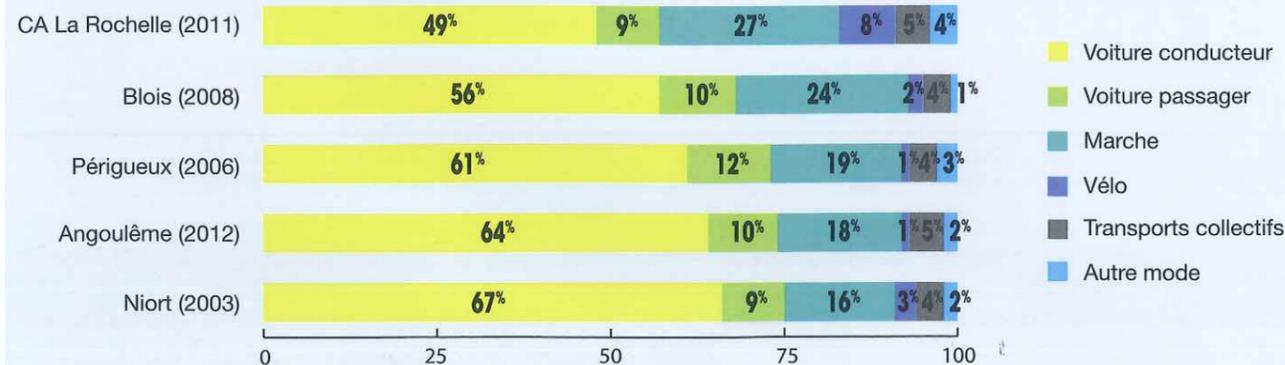
Quel motif, pour quel mode ?



Source : EDVM Angoulême 2012

Et dans les autres agglomérations ?

Quels moyens de transport ?



Sources : Certu - EDVM Angoulême



quelles distances ?

PENDANT COMBIEN DE TEMPS ?

5 km

C'est la distance moyenne d'un déplacement interne au bassin de vie de l'angoumois (SCoT). La moitié des déplacements font moins de 3 km.

800 m



C'est la distance moyenne d'un déplacement à pied.

2,1 km



C'est la distance moyenne effectuée à vélo.

5,1 km



C'est la distance moyenne effectuée en bus.

5,8 km



C'est la distance moyenne d'un déplacement réalisé en voiture.

6,6 km

C'est la distance moyenne pour se rendre au travail.

19 km

C'est la distance totale parcourue chaque jour par les habitants situés sur le SCoT de l'Angoumois pour leurs déplacements.

Les résidents d'Angoulême effectuent en moyenne des déplacements plus courts : 3 km contre 4,7 km pour les habitants du reste de la communauté d'agglomération. Les habitants du SCoT situés hors de l'agglomération effectuent les trajets les plus longs, avec en moyenne 8 km par déplacement.



C'est le **temps moyen d'un déplacement, tous modes de transport confondus.** Un déplacement sur deux dure moins de 10 minutes.



C'est le **temps moyen d'un déplacement effectué en bus.** Cela représente plus du double de la durée moyenne d'un déplacement en voiture malgré une distance parcourue quasiment équivalente. Ce temps comprend la durée pour se rendre à l'arrêt de bus qui est en moyenne de 3 minutes.



C'est le **temps consacré chaque jour par les habitants pour leurs déplacements.**

Durée moyenne d'un déplacement (en minutes)



Source : EDVM Angoulême



où ?

LES FLUX DE DÉPLACEMENTS

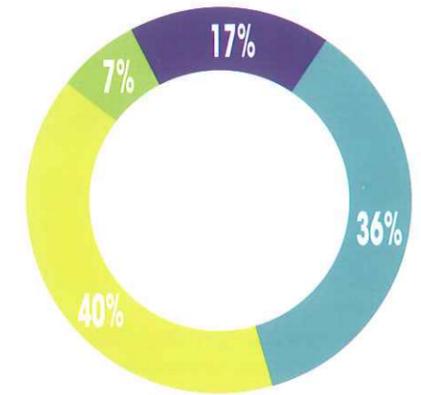
Quels déplacements pour les habitants ?

404 370

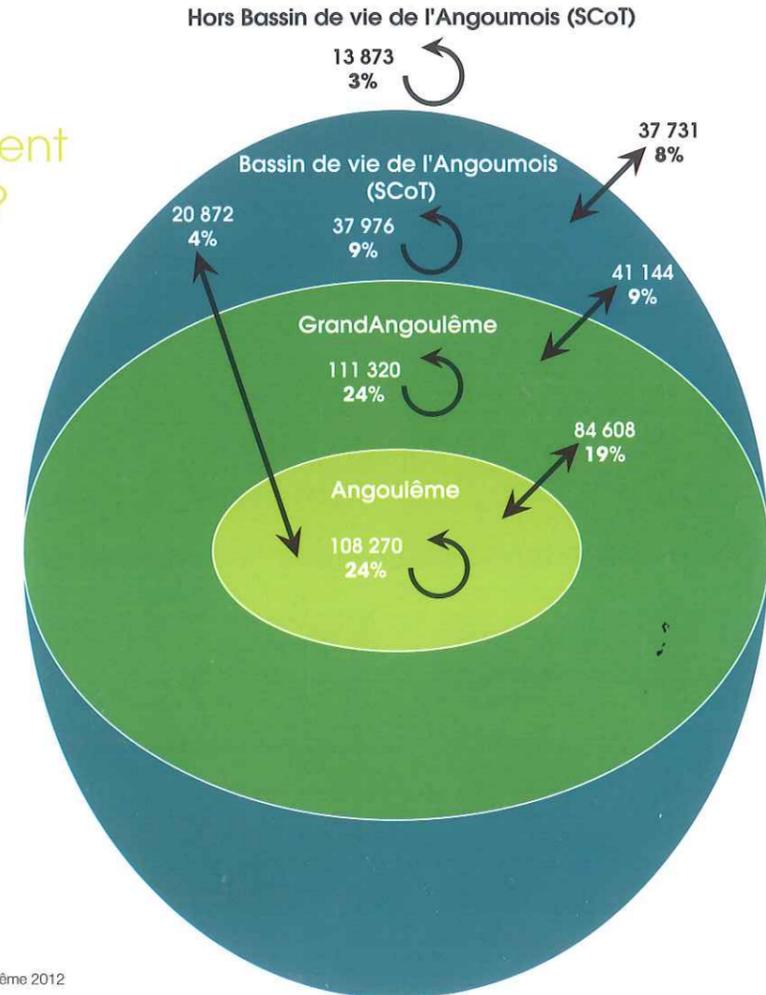
C'est le nombre de déplacements internes au territoire du SCoT/jour, soit **89%** de l'ensemble des déplacements de l'Angoumois.

Les principales zones de destination des déplacements

- à l'extérieur du bassin de vie de l'Angoumois (SCoT)
- dans les communes du SCoT hors GrandAngoulême
- à Angoulême
- dans les communes du GrandAngoulême hors ville d'Angoulême



Où se déplacent les habitants ?



Source : EDVM Angoulême 2012



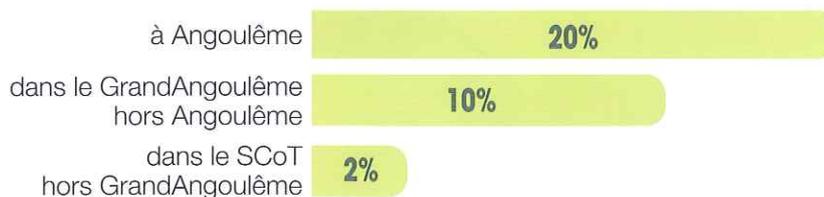
les autres

GRANDS CHIFFRES

Voiture

89% des ménages du bassin de vie de l'Angoumois possèdent au moins une voiture.
 Au total, ce sont plus de 93 500 véhicules particuliers qui sont détenus par les habitants du SCoT de l'Angoumois.

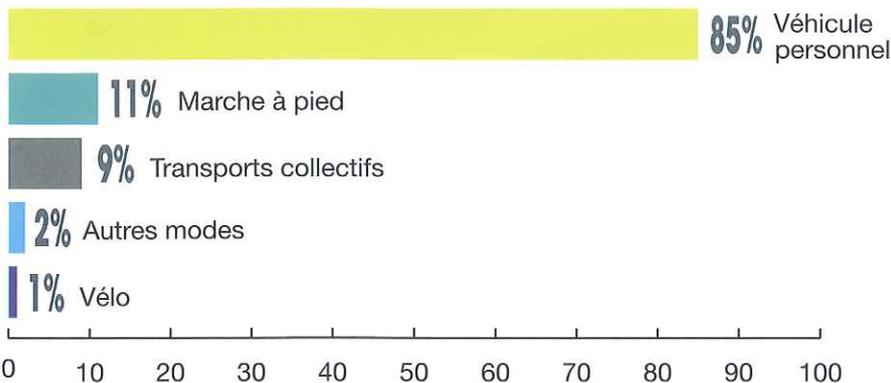
Part des ménages sans véhicule



Gare

56% des habitants sont allés à la gare depuis le 1^{er} janvier 2011.
 69% y sont allés pour déposer ou reprendre une personne, 65% pour prendre le train et 33% pour acheter un billet de train (total supérieur à 100% car plusieurs motifs sont possibles pour un trajet vers la gare).

Moyens de transport pour aller à la gare



Stationnement

70% des personnes considèrent que le stationnement est relativement facile au centre-ville d'Angoulême, contre 30% des personnes qui déclarent avoir des difficultés pour se garer.

À Angoulême, 40% des automobilistes se garent dans un parking et 26% dans la rue. Le stationnement se fait en moyenne à 1 minute du lieu de destination.

Achats le samedi

Le samedi, 61% des ménages se déplacent afin de faire des achats.
 84% d'entre eux y vont en voiture et 11% en marchant.
 Les commerces du plateau d'Angoulême attirent 26% des ménages effectuant des achats le samedi.

Usage des voies rapides

Chaque jour, près de 50 000 trajets sont effectués par les résidents via une voie rapide. Les bretelles ou portes d'agglomération les plus fréquentées sont : Les Trois Chênes, Girac et Croix Blanche à Soyaux, avec plus de 10 000 passages quotidiens pour chacune d'entre elles.



La maîtrise d'ouvrage a été assurée par la Communauté d'Agglomération du GrandAngoulême. Elle a été accompagnée par une assistance à maîtrise d'ouvrage assurée par le CETE du sud-ouest (Centre d'Études Techniques). L'Europe, l'État, la Région Poitou-Charentes, le Syndicat Mixte de l'Angoumois, l'Ademe et l'Insee Poitou-Charentes ont été partenaires de la communauté d'agglomération du GrandAngoulême pour réaliser cette enquête en y participant techniquement et financièrement.